

## DÉCÈS

Guide des particuliers ► :

### Demander l'application de la garantie légale des vices cachés pour un bien acheté neuf et défectueux

Mis à jour le 10 avril 2017

[Lettre type](#) ↗

Institut national de la consommation (INC)

Permet de demander au vendeur l'application de la garantie légale des vices cachés pour un bien (voiture, appareil électroménager...) acheté neuf et présentant un défaut

[Information et protection du consommateur pour tout achat](#) ↗ (particuliers)



#### Mairie de Casson

3 rue de la Mairie  
44390 CASSON

☎ 02 40 77 62 46

📧 CONTACTEZ-NOUS

#### Horaires :

**Lundi - Mercredi - vendredi**

de 9h à 12h et de 14h à 17h

**Mardi et Jeudi**

de 9h à 12h

**Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août**

de 9h à 12h